



## Commission de l'éducation et de la formation

### 3121 Construction et restructuration des collèges publics

#### Participation financière aux travaux réalisés dans les cités scolaires

#### Rapport n° CP/2011/894

##### Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier - Unité administrative

##### Résumé :

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement dans les cinq cités scolaires du département est assurée soit par la Région Alsace lorsque le nombre de lycéens est majoritaire soit par le Département dans le cas contraire.

Le présent rapport vise à autoriser la signature d'avenants aux conventions pour les opérations en cours afin de tenir compte de l'évolution des projets et de la modification du calcul des participations.

La Région Alsace assure la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés dans les cités scolaires Henri MECK à Molsheim ainsi que Jean MONNET et KLEBER à Strasbourg. Quant au Département, il gère les cités scolaires André MAUROIS à Bischwiller et Haute Bruche à Schirmeck.

Par convention en date du 6 janvier 2006, le Département a accepté de participer au financement de la restructuration de la demi-pension de la cité scolaire Jean MONNET à Strasbourg à hauteur de 30,9 % du coût hors taxes de l'opération, soit 1.585.000 €. Par avenant du 8 décembre 2008, cette contribution forfaitaire a été réévaluée à 1.860.180 €. Le projet d'avenant n°2, joint en annexe, a pour objet la modification des modalités de fixation du montant de la participation définitive. Cette dernière sera, en effet, calculée sur la base du taux de 30,9% du coût hors taxes définitif de l'opération correspondant aux dépenses réelles, sur présentation d'un bilan général par la Région Alsace.

Les travaux programmés initialement à la cité scolaire Henri MECK à Molsheim prévoyaient :

- la restructuration avec extension des espaces sportifs et gymnases,
- l'extension de l'externat du lycée
- la restructuration avec extension de l'administration de la cité scolaire,
- la restructuration du bâtiment collège,
- la modification du système de chauffage.

Un avenant n°1 a établi pour tenir compte de l'évolution du programme, de la réalisation des travaux en tranches et de l'ajustement de la participation du département. L'avenant n°2, dont le projet est joint en annexe, prévoit l'ajournement des travaux des tranches conditionnelles 1 et 2 à savoir la restructuration du collège, de l'administration et l'extension de l'externat. Par conséquent, le versement de la participation du Département est suspendu en attendant le démarrage de ces deux tranches.

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage de la restructuration de la cité scolaire Haute Bruche à Schirmeck est assurée par le Département. Le coût du projet est évalué à 17.0510936 € hors taxes.

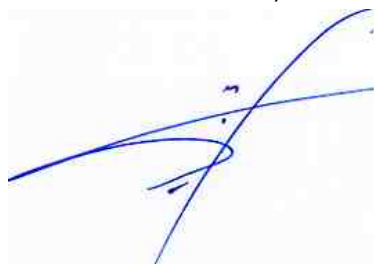
La convention du 23 décembre 2009 fixe la participation de la Région Alsace à 54,95% du coût du projet soit 9.369.381 €. Le versement de cette participation est échelonné de 2010 à 2014 date prévisionnelle de la réception des travaux. Ce projet étant décalé dans le temps, un avenant, dont le projet est joint en annexe, a été établi pour suspendre les versements de la Région Alsace dans l'attente du démarrage de l'opération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les avenants à passer avec la Région Alsace concernant la restructuration de la demi-pension Jean MONNET, la restructuration de la cité scolaire Henri MECK à Molsheim et la cité scolaire Haute Bruche à Schirmeck. Elle autorise par ailleurs son président à signer lesdits avenants.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL